Erreurs de médication : plus de souffrance, plus de coûts

Date : 11.2019

Thème : Santé

***La FARES prend position sur le « Rapport national sur la qualité et la sécurité des soins en Suisse » publié le 8 novembre dernier, qui dresse le bilan de la situation concernant la qualité et la sécurité des patient-e-s dans les soins de santé en Suisse.***

***Résultat du rapport : les deux professeurs Charles Vincent et Anthony Staines constatent l’existence d’un important potentiel d’amélioration dans le secteur de la santé.***

***Des mesures sont principalement requises dans les domaines de la médication et des infections associées aux soins.***

***Selon les conclusions de cette étude, il s’agit en particulier d’améliorer les soins prodigués aux personnes âgées.***

Ce que montrait déjà un des premiers rapports de la Confédération, il y a plus de dix ans, et que la fondation Sécurité des patients ainsi que l’assurance-maladie Helsana constataient aussi, respectivement en 2009 et 2017, se trouve une nouvelle fois confirmé par le tout dernier rapport sur la qualité précité : la sécurité de la médication est un des points sensibles des problèmes de qualité dans la médecine.

Les erreurs de médications semblent effectivement être bien plus nombreuses qu’on ne le supposait jusqu’à ce jour. Près d’un quart des personnes de plus de 65 ans risquent d’être victimes d’erreurs de traitement médicamenteux, parfois avec de graves conséquences.

On trouve en tête du « palmarès » les problèmes liés aux neuroleptiques qui sont souvent utilisés hors RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) avec des personnes âgées, alors que l’on sait que certains font partie des médicaments inadaptés aux personnes âgées (MPI) et doivent par conséquent absolument être évités. En 2016, 80 % des résident-e-s d’EMS avaient au moins une fois pris un tel médicament, plus d’un-e résident-e sur deux se l’étaient même vu administrer sur une période prolongée.

Une médication inadaptée entraîne plus de souffrances pour les personnes concernées et un besoin accru de soins, ainsi que plus de frais de prestations complémentaires pour les pouvoirs publics et des primes-maladie plus élevées pour les assuré-e-s. Quand donc va-t-on enfin agir ?

Contact :
Bea Heim, 079 790 52 03